

---

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée publique de la  
COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Le jeudi 8 juin 2017 à 17 h  
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

---

**Commissaires présent(e)s :**

**Mme Michèle D. Biron, présidente**

Conseillère d'arrondissement, Saint-Laurent

**Mme Christine Gosselin, vice-présidente**

Conseillère d'arrondissement, Plateau–Mont-Royal

**Mme Marie Cinq-Mars**

Mairesse, Outremont

**Mme Michelle Di Genova Zammit**

Conseillère d'arrondissement, Anjou

**M. Manuel Guedes**

Conseiller d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**M. Pierre L'Heureux**

Conseiller d'arrondissement, Verdun

**M. Giovanni Rapanà**

Conseiller de la ville, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Mme Anne-Marie Sigouin**

Conseillère de la ville, Sud-Ouest

**Commissaire absente :**

**Mme Nathalie Pierre-Antoine**

Conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**Le quorum est atteint**

**Aussi présents :**

**Mme Manon Gauthier**, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme

**M. Sylvain Ducas**, directeur, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

**Mme Sonia Vibert**, chef de division, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

**Mme Mireille Soucy**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

**Mme Élane Gauthier**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, Service de la mise en valeur du territoire

**Assistance : 14 citoyens et représentants d'organismes**

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

La présidente de la Commission, Mme Michèle D. Biron, déclare la séance ouverte à 17 h 05 et souhaite la bienvenue à toutes les personnes qui assistent à cette assemblée visant l'adoption des recommandations de la Commission portant sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise*. Elle précise que cette assemblée conclut les travaux menés par la Commission depuis que le conseil municipal lui a confié, en février dernier, le mandat de consulter la population et les organismes intéressés dans le but de formuler des recommandations quant aux orientations contenues dans ce document de planification.

La présidente se présente et invite les membres de la Commission à faire de même à tour de rôle. Elle souligne la présence dans la salle de Mme Manon Gauthier, membre du comité exécutif, responsable de la culture, du patrimoine, du design, d'Espace pour la vie ainsi que du statut de la femme, qui sera d'ailleurs dans quelques instants invitée à prendre la parole. La présidente salue également M. Sylvain Ducas, directeur de l'Urbanisme au Service de la mise en valeur du territoire, Mme Sonia Vibert, chef de la Division du patrimoine, ainsi que Mmes Mireille Soucy et Élane Gauthier, conseillères en aménagement à la même Division, qui ont accompagné la Commission tout au cours de la réalisation de ce mandat.

Tout en rappelant les grandes étapes du processus de consultation, la présidente souligne que celui-ci a suscité une participation enthousiaste de citoyens et de représentants d'organismes faisant partie de la communauté d'acteurs qui œuvrent au quotidien pour la conservation et la mise en valeur

du patrimoine montréalais sous toutes ses formes. Ce sont ainsi près d'une centaine de personnes qui ont assisté aux cinq assemblées publiques qui se sont tenues de la fin mars à la mi-mai et près de 40 avis et commentaires formels qui auront été présentés à la Commission, par oral ou par écrit.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Michelle Di Genova Zammit, appuyée par M. Giovanni Rapanà, l'ordre du jour de l'assemblée est adopté à l'unanimité.

## **3. Consultation publique sur le projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal: adoption des recommandations de la Commission**

Avant de procéder à la lecture des recommandations de la Commission, la présidente invite Mme Manon Gauthier à adresser quelques mots à l'assemblée. Celle-ci remercie tous les participants qui ont contribué au processus de consultation. Elle précise que ce processus représente l'aboutissement d'un exercice débuté en décembre 2015 et visant la concertation des arrondissements, services municipaux et partenaires concernés afin que l'action que la Ville de Montréal déploiera en patrimoine au cours des prochaines années réponde aux besoins du milieu. Elle se dit enthousiaste d'accueillir aujourd'hui les recommandations de la Commission et s'engage à y donner suite rapidement.

La présidente remercie Mme Gauthier et souligne à son tour que les recommandations que la Commission s'apprête à dévoiler visent à servir de porte-voix aux commentaires de ces citoyens et organismes qui sont venus exprimer leurs préoccupations et soumettre leurs suggestions pour faire en sorte que les actions proposées dans le Plan puissent faire une réelle différence pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la métropole.

La présidente explique le déroulement de cette assemblée, puis procède à la lecture du préambule, des considérants et de l'ensemble des 24 recommandations proposées par la Commission, tels qu'apparaissant ci-dessous :

### LA COMMISSION PERMANENTE SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

remercie vivement les organismes, partenaires de la culture et citoyens qui ont participé à l'examen public du projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 de la Ville de Montréal intitulé *S'ancrer dans l'identité urbaine montréalaise* par la présentation de commentaires, suggestions et recommandations.

La Commission remercie également les représentants de la Division du patrimoine de la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire pour leur collaboration tout au cours du processus.

Au terme de ses travaux, et après analyse de la quarantaine d'avis reçus, la Commission soumet 24 recommandations au conseil municipal, lesquelles découlent des considérants suivants :

CONSIDÉRANT les orientations définies dans la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal adoptée en 2005 et les avancées importantes réalisées au cours des dix dernières années dans la conservation et la mise en valeur du patrimoine montréalais, notamment grâce au développement d'outils de caractérisation, de protection et de diffusion;

CONSIDÉRANT l'opportunité, plus de dix ans après l'adoption de cette Politique, de renouveler les moyens permettant sa mise en œuvre par la définition de priorités d'action adaptées au contexte actuel et aux ressources disponibles;

CONSIDÉRANT l'accueil enthousiaste réservé à l'initiative d'élaboration d'un Plan d'action, la valeur de la démarche ouverte et évolutive retenue, et la reconnaissance générale de la pertinence des enjeux, de l'approche ainsi que des pratiques d'intervention et des moyens d'action proposés par la Ville de Montréal dans le projet soumis à la consultation;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés aux municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, notamment en matière de citation de bâtiments, sites ou éléments du patrimoine immatériel;

CONSIDÉRANT que le patrimoine religieux montréalais constitue l'une des marques distinctives de la métropole en Amérique du Nord et que sa sauvegarde, menacée en raison des défis techniques que pose sa requalification et du manque de ressources financières de ses propriétaires actuels, est devenue urgente;

CONSIDÉRANT la fragilisation du patrimoine modeste dans de nombreux arrondissements soumis à une forte pression liée au développement immobilier et à la densification;

CONSIDÉRANT que l'occupation représente le meilleur moyen d'éviter la dégradation des bâtiments patrimoniaux et d'assurer leur conservation;

CONSIDÉRANT que la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais impliquent la contribution d'une variété d'acteurs en termes de vigie (citoyens, société civile, groupes de recherche), de responsabilité (propriétaires publics et privés), de réglementation et de soutien (ville centre, arrondissements, ministères et organismes provinciaux et fédéraux);

CONSIDÉRANT qu'en vue de mobiliser ces acteurs et de favoriser leur concertation, la Ville entend jouer un rôle de leader qu'elle seule peut assumer et qui dépasse les actions traditionnelles qui lui incombent en vertu des lois qui la régissent;

CONSIDÉRANT que la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal a mis de l'avant, de manière innovante, le devoir d'exemplarité de la Ville ainsi que sa responsabilité dans le développement de démarches de partenariat avec les acteurs concernés;

CONSIDÉRANT l'importance de trouver un équilibre entre l'objectif d'assurer la mise en valeur du patrimoine montréalais et d'autres priorités définies dans les politiques et plans d'action municipaux, y compris l'accessibilité universelle, le développement durable, la lutte aux changements climatiques, le développement social et le développement économique;

**La Commission recommande à l'Administration de :**

#### Recommandations générales

- R-1** Adopter le projet de Plan d'action en patrimoine et prévoir les différents moyens, entre autres techniques et financiers, permettant la mise en œuvre des quatre actions proposées et leur suivi, tant par la ville centre que par les arrondissements.
- R-2** Hiérarchiser les priorités qui doivent être accordées aux différents moyens de mise en œuvre associés à chacune des quatre actions.
- R-3** Pour chacun des moyens de mise en œuvre proposés, identifier clairement les acteurs concernés (tant internes qu'externes à la Ville), les sources de financement potentielles (existantes et à venir (voir R-13)) ainsi que les échéanciers projetés.
- R-4** Ajouter des propositions d'actions permettant d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager, dont la valeur doit être reconnue comme étant indépendante des éléments bâtis. Par exemple, prévoir le développement des énoncés de l'intérêt patrimonial appliqués aux paysages, milieux naturels ou cônes de vues vers des éléments bâtis ou paysagers emblématiques.
- R-5** Reconnaître le Conseil du patrimoine de Montréal comme un acteur incontournable de la mise en œuvre de ce Plan d'action. Son rôle en matière de veille stratégique, de sensibilisation sur les bonnes pratiques et d'élaboration d'outils de diffusion, devrait être pris en considération dans les actions proposées.
- R-6** Renommer l'action 2 « Assurer la mise en valeur du patrimoine *privé* » pour mieux refléter l'ensemble des éléments proposés (objectifs et moyens de mise en œuvre), lesquels vont au-delà de la protection du patrimoine modeste.

#### **ACTION 1:** Agir à titre de propriétaire et gestionnaire exemplaires et faire preuve de leadership en matière de planification et de concertation

- R-7** Créer un mécanisme formel de concertation en vue de mettre à profit les savoirs et expertises des acteurs impliqués dans la protection et la mise en valeur du patrimoine à Montréal. La création d'une instance dédiée, à l'image des tables de concertation existant pour le Vieux-Montréal et le mont Royal, devrait être envisagée et le mandat, la composition et les responsabilités qui seraient confiés à une telle instance devraient être clairement définis.
- R-8** Partager et développer des outils de connaissance et de gestion qui seraient dédiés à la formation des représentants des directions d'aménagement urbain locales et des membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) afin de favoriser une meilleure prise en compte des considérations de patrimoine dans les processus décisionnels de ces instances.
- R-9** Reconnaître, par des mécanismes de consultation publique appropriés et par la création d'outils numériques en accès libre et ouverts à tous, le rôle que jouent la connaissance, l'expérience et le savoir citoyens dans la détermination de la valeur patrimoniale d'un site ou d'un bâtiment, particulièrement sur le plan symbolique.
- R-10** Considérer les artisans des métiers du patrimoine comme des acteurs à part entière de la mise en œuvre du Plan d'action :

- En collaboration avec le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), réviser les procédures d'appels d'offres pour l'entretien et la restauration de bâtiments municipaux patrimoniaux pour rendre obligatoire le recours à des artisans professionnels reconnus disposant des savoir-faire appropriés.
- Encourager la pérennité des expertises requises à la préservation du patrimoine bâti, par exemple en diffusant le répertoire des artisans ayant obtenu le statut de professionnels en architecture et patrimoine par le Conseil des métiers d'art du Québec.

**R-11** Amorcer une démarche de réflexion sur l'intégration des principes d'accessibilité universelle dans les projets de requalification et de restauration de bâtiments patrimoniaux, et ce, à partir de fonds dédiés et en collaboration avec les experts du milieu.

**ACTION 2 : Assurer la mise en valeur du patrimoine modeste**

**R-12** En collaboration avec les arrondissements, mettre à jour les listes des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors valeur exceptionnelle, identifier les secteurs méritant une attention particulière et appuyer la mise en valeur et la restauration du patrimoine modeste dans ces secteurs, afin de favoriser l'émulation et de renforcer l'identité des quartiers concernés.

**R-13** Établir des mécanismes de collaboration entre le Service de la mise en valeur du territoire, le Service du développement économique et le Service des finances afin d'identifier les nouveaux outils de financement les plus appropriés pour décourager la vacance et favoriser la préservation et un meilleur entretien des bâtiments patrimoniaux, particulièrement les bâtiments de patrimoine modeste cités.

Parmi les outils évoqués lors de la consultation, mentionnons la création de fiducies d'utilité sociale, les crédits de densité transférables, l'allègement ou l'étalement de taxes, les taxes sur la revente d'immeubles patrimoniaux ayant bénéficié de subventions et les taxes ou permis d'inoccupation à valeur exponentielle au fil des ans.

**R-14** Envisager la formation d'un groupe de travail réunissant les parties prenantes internes et externes à la Ville dans l'objectif de développer ce « financement alternatif montréalais ».

**ACTION 3 : Soutenir la requalification d'ensembles identitaires**

**R-15** Veiller, à titre de responsable, à une planification proactive et concertée de la gestion des bâtiments et ensembles institutionnels patrimoniaux à valeur identitaire dont la mise en vente ou l'abandon est prévu à moyen ou plus long terme.

Pour ce faire, identifier en amont des vocations possibles en vue de leur reconversion, faire une échelle de priorités et envisager des possibilités d'usages transitoires, et ce, en collaboration avec les principales parties prenantes (arrondissements, ministères, commissions scolaires, diocèses, congrégations et autres groupes religieux, milieu des affaires, organismes locaux, collèges et universités, Chambre de commerce du Montréal métropolitain et Héritage Montréal).

**R-16** Coordonner les processus de requalification des grands ensembles institutionnels en arrimant cette planification aux besoins des organismes locaux et en privilégiant les vocations sociales, culturelles et communautaires.

**R-17** Développer des outils d'urbanisme adaptés à la requalification des lieux de culte :

- Permettre l'usage commercial en fonction complémentaire pour favoriser le maintien de l'usage communautaire de ces lieux.
- Faire preuve de flexibilité en rendant possible la subdivision ou le zonage mixte de certains terrains pour faciliter la requalification des éléments à valeur d'usage économique des lieux de culte tout en assurant la sauvegarde des éléments patrimoniaux qui n'ont pas de telle valeur (les clochers des églises par exemple).

**R-18** Envisager, avec la collaboration du gouvernement du Québec, la création d'un fonds pour favoriser le réemploi des bâtiments du patrimoine religieux par des organisations à but non lucratif à vocation sociale, culturelle ou communautaire.

**R-19** Proposer des moyens de mise en œuvre visant spécifiquement l'entretien, la préservation et la mise en valeur du patrimoine scolaire.

**R-20** Développer un encadrement urbanistique adapté et fondé sur une étude patrimoniale détaillée pour les sites patrimoniaux cités à valeur identitaire, à commencer par celui du Sault-au-Récollet.

**ACTION 4 : Diffuser la connaissance et encourager la reconnaissance**

**R-21** Adopter des principes et mettre en œuvre des pratiques de diffusion des connaissances relatives au patrimoine montréalais qui répondent à des standards élevés de transparence.

À cette fin, le partage de l'information et sa publicisation via des outils numériques et des portails de données ouvertes devraient concerner non seulement les études réalisées par et pour la Ville de Montréal, mais également les recherches et analyses d'intérêt collectif réalisées par les professionnels en patrimoine, les organismes, universités et institutions de recherche ainsi que le secteur privé.

**R-22** Soutenir le travail des organismes locaux qui mettent en valeur le patrimoine bâti et naturel des arrondissements montréalais par des initiatives telles que parcours déambulatoires, plaques commémoratives et autres projets de commémoration.

**R-23** Poursuivre les efforts de représentativité de la toponymie montréalaise en visant non seulement la reconnaissance de l'apport des femmes dans l'histoire de Montréal, mais également la reconnaissance de l'apport d'individus issus de la diversité ethnoculturelle et des nations autochtones.

**R-24** Valoriser les pratiques artisanales et les savoir-faire traditionnels desquels dépendent l'entretien et la restauration du patrimoine bâti montréalais ainsi que le maintien d'éléments constitutifs de l'identité urbaine montréalaise.

Et reconnaître, par des moyens d'action concrets, les dimensions vivantes et animées de ce patrimoine immatériel, au-delà de la commémoration.

\*\*\*

Sur une proposition de Mme Christine Gosselin, appuyée par M. Giovanni Rapanà, les 24 recommandations sont adoptées à l'unanimité.

**4. Période de questions et commentaires du public**

La présidente ouvre la période de questions et de commentaires du public en donnant les consignes d'usage. Elle appelle ensuite au micro, à tour de rôle, les personnes inscrites, puis invite dans un deuxième temps les personnes non inscrites, mais qui souhaiteraient maintenant prendre la parole, à le faire.

<b>M. Daniel Trudeau</b> , gérant, Syndicat de copropriété Communauté Milton Parc	Se dit déçu de constater que les recommandations ne réfèrent pas explicitement au statut particulier des syndicats de copropriété à vocation de logement social qui gèrent des ensembles d'habitations de patrimoine modeste et qui sont soucieux de préserver ce patrimoine / Rappelle la difficulté d'obtenir de l'aide financière à cet égard / Demande des précisions sur le concept de fiducie d'utilité sociale présenté dans la R-13.
<b>Mme Christine de Castelbajac</b> , représentante, Comité du patrimoine et du bon voisinage - ave Hingston	Demande que puisse être clarifié quelle est la définition de la notion de patrimoine que la Ville de Montréal retient pour orienter son action en la matière.
<b>Mme Anna Kwon</b> , architecte et consultante en accessibilité universelle, Société Logique	Félicite la Commission pour la prise en considération, par la R-11, de l'articulation nécessaire entre préservation du patrimoine et développement de milieux de vie inclusifs / Dit espérer que la démarche de réflexion à cet égard puisse se poursuivre, notamment par la réalisation de projets de restauration de bâtiments patrimoniaux qui intègrent les principes d'accessibilité universelle / Offre la pleine collaboration de Société Logique pour partager les connaissances et expertises en la matière.
<b>Mme Monique Charpentier</b> , co-représentante, Comité du patrimoine et du bon voisinage – avenue Hingston	Rappelle les enjeux politiques associés à certains cas de bâtiments de patrimoine modeste non cités ou tout simplement retirés des listes de protection / Demande à la Ville d'agir pour garantir que tout bâtiment cité sur de telles listes puisse y demeurer et être protégé de la démolition, y compris les bâtiments de propriété privée / Aurait souhaité une prise de position plus claire de la Commission à cet égard.



## 5. Période de commentaires des membres de la Commission

La présidente invite les membres de la Commission qui souhaitent émettre un commentaire à intervenir maintenant.

Mme Christine Gosselin	Souligne que l'intervention de la Ville pour statuer sur le sort des bâtiments patrimoniaux de propriété privée est complexe / Explique que, pour aller au-delà des cas particuliers, la Commission a tenu, notamment à travers la R-8, à suggérer que les intervenants en arrondissement soient mieux outillés pour être en mesure d'intégrer les considérations de patrimoine dans leurs décisions / Reconnaît avoir beaucoup appris au cours de cette consultation, notamment grâce à la participation d'acteurs tels les artisans, qui prennent généralement peu la parole dans le cadre de tels exercices / Remercie tous les participants et particulièrement les citoyens engagés au quotidien dans la lutte contre la démolition de bâtiments patrimoniaux à Montréal.
M. Pierre L'Heureux	Rappelle que la Commission a réalisé ce mandat avec le souci constant de veiller à ce que la protection des bâtiments reconnus d'intérêt patrimonial puisse être assurée / Se réjouit de l'appropriation collective du patrimoine bâti et du patrimoine historique montréalais à laquelle on a assisté depuis 30-40 ans / Salue la mobilisation des participants entendus au cours de la consultation, laquelle témoigne bien de ce progrès.
Mme Anne-Marie Sigouin	Revient sur l'exercice de préparation des recommandations de la Commission et sur la préoccupation constante des membres de proposer des mesures qui, tout en tenant compte des problèmes soulevés, dépassent chacun des cas de figure présentés et s'appliquent à l'ensemble de la Ville.
Mme Marie Cinq-Mars	Rappelle les avancées importantes réalisées par la Ville au cours des 30 dernières années pour la protection de son patrimoine et la volonté constante d'aller de l'avant, quelles que soient les administrations / Soutient que la création de la table de concertation proposée en R-7 pourrait permettre à la Ville d'aller plus loin encore / Insiste sur l'importance, reconnue en R-15, d'identifier en amont des vocations possibles pour la reconversion des ensembles institutionnels patrimoniaux.

## 6. Levée de l'assemblée

La présidente remercie à nouveau l'ensemble des personnes et organismes qui ont participé à cet exercice de consultation et qui ont contribué à alimenter la réflexion et l'analyse des commissaires. Elle remercie par ailleurs également ses collègues commissaires, ainsi que la secrétaire recherchiste responsable de la coordination des travaux de la Commission, pour leur travail exemplaire et assidu tout au cours de cette consultation et tout au cours de celle portant sur le projet de Politique culturelle qui a été menée en parallèle.

En terminant, la présidente informe l'assemblée que les recommandations adoptées aujourd'hui seront disponibles en ligne dès demain sur le site web des commissions permanentes. Elle ajoute que le rapport de la Commission sera quant à lui déposé au conseil municipal lundi prochain, le 12 juin, et qu'il appartiendra alors au comité exécutif d'accorder, dans un délai maximal de six mois, les suites appropriées aux recommandations formulées.

La séance est levée à 18 h 10, sur une proposition de Mme Anne-Marie Sigouin, appuyée par Mme Michelle Di Genova Zammit.

DÉPOSÉ LE 18 AVRIL 2018

Michèle D. Biron  
Présidente  
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

**ORIGINAL SIGNÉ**

Myriam Laforce  
Secrétaire recherchiste